

Le Conseil Economique Social Environnemental Régional des Hauts-de-France souhaite contribuer à la feuille de route de la planification écologique. Il propose dans ce document des préconisations extraites de ses travaux (avis, rapports-avis, réponses aux consultations), validées en assemblées plénières.

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERNATIONAL – RECHERCHE »

« Ambition Littoral des Hauts-de-France », voté en décembre 2019

Contribution : « Mer et façade littorale : cap sur des filières et activités plus innovantes »

- Filière « aquaculture/aquaponie » : afin d'éviter la sur-pêche, favoriser le développement de la filière aquaculture/aquaponie :
 - Mise en place d'aide à la réutilisation d'anciens sites industriels disponibles ;
 - Création d'une aide à l'implantation d'écloseries durables et raisonnées ;
 - Intensification des recherches sur l'aquaculture en circuit fermé et semi-fermé, sur les farines à base d'insectes, sur la domestication de nouvelles espèces dans toutes les phases d'élevage ;
 - Valorisation de l'image de l'aquaculture auprès du public.
- Filière « pêche » : afin d'éviter la sur-pêche, favoriser une diversification de la filière « pêche » :
 - Mettre en place une réglementation encourageante permettant aux professionnels qui le souhaitent de se redéployer autour de nouvelles espèces (araignée, sardine, etc.) ;
 - Favoriser le dialogue entre les professionnels de la pêche et de la recherche afin de faciliter le processus de diversification.

Contribution : « Vers un territoire littoral plus autonome en matière d'énergies renouvelables »

- Filière « énergie : exploiter le potentiel d'énergie marine renouvelable (éolien en mer, hydrolien, thalassothermie) :
 - Mettre en place une stratégie claire en matière d'énergie marine renouvelable à partir des avantages de la région et du littoral ;
 - Soutenir des collectifs d'acteurs sur ces thématiques (tels que CORBI - Collectif Opérationnel Régional du Biométhane Injecté) pour le biogaz ou CORESOL- COLlectif Régional de l'Energie SOLAire) pour le solaire ;
 - Intensifier la recherche dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
 - Assurer un continuum entre les formations et la recherche dans ces domaines et créer des formations si nécessaires ;

- Communiquer autour de « Bonnes pratiques » ;
- Permettre des expérimentations et communiquer autour d'elles ;
- Veiller à la mise en place de filières de recyclage des matériaux et équipements de fin de vie et exiger l'éco-conception des unités de production d'énergies renouvelables.

CONTRIBUTION DES ANIMATEURS DE GROUPES DE CONCERTATION DU CESER

« Après la crise sanitaire en Hauts-de-France : vers une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante », octobre 2020

La crise sanitaire a révélé des révolutions inachevées :

- Filières :
 - Soutien à l'émergence de nouvelles filières et de nouvelles activités autour de la thématique de la transition énergétique et économique : énergies renouvelables, bioéconomie/biotechnologies, etc.
 - Mobilisation des acteurs de la recherche publique autour de ces thématiques.
- Evolution des modes de management :
 - Renforcer la prise en compte des préoccupations relatives au développement durable dans la stratégie des entreprises ;
 - Saisir les opportunités de transition énergétique et économique : économies d'énergie, d'eau, de ressources, valorisation des déchets, etc. ;
 - Créer un label « Top dirigeant Hauts-de-France » attestant de la capacité de l'entreprise à assurer sa mission économique, sociale et sociétale et à être performante.

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION « TRANSPORT »

Concernant le transport de marchandises

Quelques recommandations et préconisations du CESER Hauts-de-France relatives aux leviers identifiés :

- Efficacité et sobriété logistique,
- Décarbonation et multimodalité.

« Logistique et transport de marchandises en Hauts-de-France », 2023

- Faire de la logistique un instrument de la transition environnementale
 - Concevoir une logistique conforme au concept de « Développement Durable »,
 - Soutenir le report modal pour le transport de marchandises (gares de marchandises, régénération capillaire ferroviaire et fluvial, accessibilité réseau grand gabarit),
 - Mettre en place un indicateur d'impact environnemental du mode de livraison du produit
 - Rationaliser l'implantation des plates-formes et entrepôts logistiques,
 - Mettre en œuvre des dispositifs d'incitation fiscale à l'évolution des modes et au verdissement des flottes.

« Avis sur le protocole d'accord pour l'avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au Contrat de Plan État – Région en Hauts-de-France », 2023

Une place insuffisante réservée au transfert modal

L'effort prévu en direction du transport ferré de marchandises est majoritairement porté par l'État et globalement et significativement inférieur aux engagements pris en direction du réseau routier. Le CESER constate un effet retard dont l'effort de « rattrapage » reste insuffisant. Il observe l'engagement financier consacré à la régénération des lignes ferroviaires exposées à une fermeture, ainsi qu'à la mise en accessibilité des gares prioritaires des schémas directeurs d'accessibilité, en référence au programmes national et régional.

« Ambition littoral », 2019

- Connecter les ports des Hauts-de-France à un hinterland élargi, grâce au développement concomitant du fret ferroviaire et du fret fluvial et de toutes les intermodalités
- Privilégier le report modal. Une concurrence équitable entre les différents types de transport peut être rétablie en mettant en place une redevance pour les transporteurs routiers nationaux et une vignette pour les transporteurs en transit. La définition de programmes de développement d'autoroutes ferroviaires et de transport combinés aurait pour avantage de réduire significativement le trafic routier.
- Le développement des transports est soumis au respect des objectifs de transition énergétique.
- Il convient de soutenir la recherche et l'innovation pour favoriser le mix énergétique en développant des carburants alternatifs et de nouvelles motorisations. La création de dispositifs financiers à destination des bateliers leur permettra d'optimiser les motorisations et d'investir dans de nouveaux bateaux. Enfin, il est indispensable d'élaborer une stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules et les navires à partir d'énergies renouvelables. Même si le littoral est bien desservi (autoroutes, Eurostar, TERGV, etc.), il reste de gros manques, notamment pour l'accès à la côte qui, d'une façon générale, nécessite un transport complémentaire actuellement très mal organisé/valorisé depuis les gares. On notera également l'absence de liaison de type TER entre le Pas-de-Calais et le Kent.

Concernant le transport de voyageurs

Quelques recommandations et préconisations du CESER Hauts-de-France relatives aux leviers identifiés :

- Véhicules particuliers électriques,
- Bus et cars décarbonés,
- Réduction du besoin de déplacement,
- Covoiturage,
- Report modal (vélo et transports en commun),
- Efficacité et carburant décarbonés des véhicules.

« Avis sur le protocole d'accord pour l'avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au Contrat de Plan État – Région en Hauts-de-France », 2023

- Une place insuffisante réservée au transfert modal

Ce protocole porte deux priorités : « la modernisation et la régénération du réseau ferroviaire ainsi que la mise en œuvre du projet de service express régional métropolitain de l'étoile ferroviaire lilloise, au bénéfice des transports du quotidien ».

En principe, la régénération et surtout la modernisation du réseau ferré servent directement l'ambition d'un report modal de la route vers le fer afin de répondre effectivement aux enjeux de la mutation environnementale. [...]

Le CESER constate un effet retard dont l'effort de « rattrapage » reste insuffisant.

Il observe l'engagement financier consacré à la régénération des lignes ferroviaires exposées à une fermeture, ainsi qu'à la mise en accessibilité des gares prioritaires des schémas directeurs d'accessibilité, en référence au programmes national et régional.

- Les vélo routes : des moyens jugés insuffisants

Même si le montant contractualisé par l'État et la Région pour le développement des itinéraires Vélo structurants SR3V (20M€) est doublé par rapport au précédent CPER (augmentation significative de la part de l'État et extension à l'ensemble de la région), le CESER juge les moyens dédiés insuffisants pour conduire une vraie politique vélo régionale. Il observe qu'aucun tableau financier ne précise les opérations « visant à finaliser le maillage du réseau cyclable structurant régional ».

« La mobilité en Hauts-de-France. Voir loin, agir maintenant », 2021

- Concevoir une mobilité pour tous dans un objectif de justice sociale
 - Améliorer l'offre de mise en relation entre offre et demande de covoiturage.
- **Favoriser des mobilités vertueuses dans le cadre de l'aménagement durable de la région**
 - Développer la démobilité avec la création de tiers-lieux dans les territoires ruraux.
- **Augmenter l'usage des transports collectifs**
 - Améliorer l'offre de service TER, industrialiser la production des trains et mettre en œuvre un cadencement complet sans creux de desserte en journée et prolongé plus tard dans la soirée et en organisant de meilleures correspondances,
 - Renforcer la complémentarité train-vélo,
 - Synchroniser l'ensemble des modes de transport en un point donné par des pôles d'échanges multimodaux y compris dans les petites gares rurales,
 - Développer des combinaisons trains-cars.
- **Augmenter la pratique du vélo utilitaire dans le cadre de l'action coordonnée et simultanée des différentes autorités publiques en offrant des circulations cyclables sûres qui couvrent l'ensemble du territoire régional**
 - Créer un réseau cyclable entre les différentes communes du territoire pour réaliser une part modale plus importante pour le vélo,
 - Organiser un service régional de location de vélo en gare pour favoriser l'intermodalité train + vélo.

« Avis sur le Schéma régional des véloroutes et voies vertes », 2020

Concernant la qualité des infrastructures

Le CESER souligne l'importance de la qualité des infrastructures nécessaires au développement des Véloroutes et Voies Vertes (VVV). Le succès des VVV repose impérativement sur la réalisation d'aménagements spécifiques présentant une qualité homogène sur l'ensemble de la région. Le CESER appelle le Conseil régional à conditionner le cofinancement des VVV à des réalisations de qualité et à l'établissement d'une charte garantissant la pérennité de la VVV.

Concernant la connexion aux réseaux de transport.

Pour favoriser une pratique quotidienne, la Région pourra s'appuyer sur l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité et, en cohérence avec la politique régionale des transports, agir sur la mise en connexion des différents modes de transports.

- Les réseaux express vélo : A l'approche des centres urbains, le SR3V devrait permettre d'accueillir des réseaux express vélo pour permettre la desserte des gares.
- Le développement des zones de stationnement sécurisées en gares ferroviaires et routières.

- Les capacités d'emport de vélos dans les trains et les bus.
- Le développement de services de locations de vélos.
- L'organisation de zones de stationnement sécurisées dans les entreprises et commerces.
- La valorisation de l'utilisation du déplacement vélo au sein d'un même voyage en développant la communication et l'information de l'utilisateur et plus généralement du public.
- La possibilité d'intégrer le coût de l'utilisation du vélo loué dans le coût du ticket TER.

Un rôle d'animation, de coordination et de cofinancement pour le Conseil régional.

Le CESER souligne le rôle essentiel de la Région qui constitue un pivot dans le déploiement du SR3V. La Région doit animer le réseau des partenaires (EPCI et Départements principalement), coordonner et soutenir financièrement les projets de VVV, et également en réaliser la promotion.

Le CESER préconise d'appuyer et renforcer le développement du volet tourisme durable des VVV et de s'engager dans une communication forte autour de ces itinéraires (comme par exemple, la Loire à vélo).

Le budget consacré aux Véloroutes et Voies Vertes.

Le CESER s'interroge sur l'insuffisance des moyens financiers consacrés à cette politique pour l'ensemble des Hauts-de-France.

« Les Hauts-de-France à l'horizon 2040 : vers une région qui rayonne en Europe sur les plans économique, social et environnemental », 2020

Concernant la mobilité verte et durable

- Développer de nouvelles stratégies énergétiques locales, comme les énergies renouvelables électriques ou biogaz,
- Développer de nouveaux modes performants de stockage d'énergie, utilisant des ressources disponibles localement, comme la pile sodium et l'hydrogène,
- Développer une filière industrielle sur les motorisations adaptées à ces nouvelles énergies,
- Installer un réseau de recharge des véhicules adapté aux nouvelles sources énergétiques,
- Construire une mobilité des marchandises durable et compétitive, en accompagnant l'opportunité du canal Seine-Nord Europe par des investissements priorisant le fluvial et le ferroviaire,
- Mettre en place un véritable « système vélo » régional.

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

Concernant le Zéro Artificialisation Nette

« Sobriété foncière et égalité des territoires », juillet 2023

- Orienter la stratégie de développement régional et ses conséquences foncières via le SRADDET

Les objectifs de sobriété foncière doivent être intégrés dans le fascicule des règles du SRADDET, il s'agit bien de réguler les comptes fonciers au regard de l'intérêt régional et de la cohérence du développement régional souhaité (application dans les SCoTs).

- Renforcer la mobilisation des financements régionaux pour la sobriété foncière

Autour du renouvellement urbain, de la lutte contre la vacance et la réhabilitation des friches. Il serait intéressant de considérer quels fonds peuvent être fléchés sur ces enjeux et de regarder la possibilité d'accorder un bonus aux

territoires en difficulté et en déprise urbaine. Par ailleurs, comme dans le NPNRU, une réserve de performance dédiée aux opérations de densité qualitative en renouvellement urbain pourrait être inscrite dans les critères et l'enveloppe régionale.

- Proposer à certains territoires des contrats de réciprocités pour services agro écologiques (favoriser des alliances de territoires et contribuer à l'égalité des territoires)

Pour atteindre le ZAN en 2050, un coup d'accélérateur doit être mis sur la renaturation et la restauration des sols. Au-delà de la connaissance de nos sols, de l'information, des financements, d'une fiscalité incitative et d'une volonté politique, il convient de disposer d'espaces pour reconstituer des espaces de renaturation ou de restitution agricole. La Région pourrait identifier des territoires pouvant mobiliser leurs potentiels pour le compte foncier régional et **la réalisation d'une trame agro écologique régionale**. Certains territoires, particulièrement sensibles ou exposés aux risques climatiques ou environnementaux, ou encore indispensables à la fourniture de services, comme la ressource en eau, les zones humides, les réserves de crues, l'alimentation agricole, le stockage carbone doivent être épargnés de l'artificialisation. Mais il doit pouvoir y avoir des contreparties positives à ce service rendu. Ces contreparties peuvent être de l'ordre d'indemnisation, de bonifications sur l'entretien des patrimoines existants, de renforcement des services publics, de mutualisation d'action des territoires bénéficiaires envers les territoires contraints : programmation culturelle, aménités touristiques, partage d'ingénierie...

CONTRIBUTIONS DE LA SECTION « INEGALITES »

Concernant l'alimentation

« Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France », septembre 2021

- Établir des plans territoriaux d'alimentation

« Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France : vivre en période d'inflation, se nourrir, se loger, à l'épreuve des transitions et des territoires », septembre 2023

- Définir un cadre de référence pour associer tous les acteurs, sous l'impulsion de l'État et des collectivités locales,
- Doter les PAT de moyens financiers et d'ingénierie pérennes sur tous les territoires et consolider les financements européens,
- Expérimenter, sur deux ou trois territoires des Hauts-de-France porteurs de PAT et avec un engagement de la Région, un droit à l'alimentation sous la forme d'une « sécurité sociale de l'alimentation ».

Concernant le logement

- Structurer des réseaux de professionnels

« Combattre les inégalités et la pauvreté en Hauts-de-France : vivre en période d'inflation, se nourrir, se loger, à l'épreuve des transitions et des territoires ». Second rapport septembre 2023

- Initier, pour l'ensemble des territoires, les outils de proximité qui assurent la maîtrise, la coordination, la lisibilité et les cofinancements des politiques de logement :
 - PLH/ Plan Local de l'Habitat,
 - PLUI / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
 - OPAH/ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
 - PIG/ Programme d'Intérêt Général.

- Développer une campagne d'information et de sensibilisation sur la sobriété énergétique, en mobilisant tous les acteurs de la chaîne de l'habitat, pour concerner toute la population : jeunes, adultes et seniors.

Quelques préconisations transversales (accompagnement de la démarche de planification écologique)

- Formations et créations d'emplois pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

« De l'inégal accès à l'emploi à l'inclusion dans l'emploi, des solutions existent pour les personnes qui en sont les plus éloignées. », septembre 2022

- Le soutien aux dispositifs remarquables mis en valeur dans le cadre du rapport doit être affirmé par tous les élus de la région en proposant des approches « incitatives » pour investir dans leurs stratégies telles que REV3 (Troisième révolution industrielle), le SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et le CPER (Contrat de Plan État Région).
- Le CESER préconise d'accompagner, en les ciblant, le développement des filières économiques dynamiques et porteuses d'emplois durables utiles à notre région et à ses habitants : environnement, patrimoine, tourisme, traitement des déchets, numérique, mobilités solidaires, etc., et celles qui sont en tension : services à la personne, hôtellerie, café, restauration, bâtiment et travaux publics, etc.
- Instaurer une coordination ancrée localement faisant autorité pour organiser et optimiser les parcours en lien avec les réalités territoriales qualifiées, pour animer et professionnaliser les multiples intervenants.

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION « FORMATION ET ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE »

« De la maternelle à l'entrée dans la vie active : la santé des jeunes en formation, l'affaire de tous », Mai 2023

Concernant l'alimentation

- Améliorer, de façon volontariste et substantielle, l'accès à une alimentation saine et équilibrée de la maternelle à l'enseignement supérieur :
 - Par une action sur la tarification en restauration scolaire et universitaire pour les publics les plus défavorisés
 - En systématisant le recours aux circuits courts et de qualité.

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION « SANTE » - COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

« Plan régional Santé-Environnement Hauts-de-France, concevoir autrement les futures planifications en santé -environnement et agir ensemble », juin 2019

Préconisations relatives à la qualité de l'air

- Air extérieur (déchets) : Le CESER plaide pour la suppression progressive des mécanismes de soutien en faveur de l'incinération des déchets.
- Air extérieur (transport) : Le CESER estime que les ambitions régionales de report modal sont très insuffisantes et demande une action publique forte en ce sens. Le CESER propose de définir et mettre en œuvre des réseaux cibles ferroviaires et cyclables pour la région.

- Air extérieur (transport) : Le CESER demande également une politique régionale ambitieuse de « droit au transport pour tous » incluant l'accès facilité à la mobilité dans les territoires ruraux et périurbains, ainsi que des transports urbains et régionaux plus performants et fiables.
- Air extérieur (transport) : Le CESER préconise d'instaurer la gratuité des transports urbains lors des épisodes de pollution et pose la question de sa généralisation.
- Air extérieur (transport) : Le CESER préconise de lancer un plan de promotion des transports en commun, avec une véritable intermodalité.
- Air extérieur (économie) : Le CESER préconise de conditionner les aides au développement économique à des critères tels que la neutralité carbone.
- Eau / Air : Le CESER souhaite que des mesures et des directives liées à l'utilisation de produits phytosanitaires soient appliquées, en règle avec la loi, pour un meilleur accompagnement des utilisateurs.

Préconisations pour parfaire le dispositif de connaissance

- Systématiser l'évaluation : Le CESER préconise de développer un dispositif de connaissance apte à servir les exigences exprimées par l'évaluation des résultats et de l'efficacité de l'action publique.

Préconisations pour la gouvernance

- Développement économique : Le CESER appelle à conditionner les décisions et les aides publiques, dont certaines relèvent de la compétence de développement économique de la Région, à des critères d'évaluation environnementale, sanitaire et sociale.
- Le CESER considère qu'il est impératif de faire les rapprochements avec les autres plans et schémas (PRS, PRST, SRADDET, etc.).

« Plan Régional Santé Environnement 4 », décembre 2023

Concernant l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol

Le CESER rappelle que la région Hauts-de-France est soumise aux pollutions anthropiques de l'air, de l'eau et du sol. Les émissions de polluants se font à l'échelle locale mais aussi au niveau mondial. La situation géographique de la région la rend vulnérable. Ce contexte doit être pris en compte dans la rédaction des objectifs stratégiques.

Le CESER aurait apprécié que les enjeux transfrontaliers soient pris en considération pour cet axe concernant la pollution anthropique de l'air et de l'eau [...].

Le CESER observe deux des faiblesses du projet de PRSE, l'une étant l'absence de participation ou d'implication des acteurs de l'économie régionale (lors de la phase d'élaboration en concertation) et l'autre le caractère inopérant du projet en l'absence de dispositifs coercitifs ou fortement incitatifs.

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Concernant le volet Déchets

« Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets », 26 juin et 10 décembre 2019

- Santé-Environnement et Qualité de l'Air

Le CESER insiste sur le lien entre santé et environnement, et exprime des préoccupations quant à la qualité de l'air dans la région, particulièrement impactée par les incinérateurs de déchets. Il regrette que ses recommandations pour améliorer la qualité de l'air, notamment en matière de traitement des déchets (incinération), n'aient pas été suffisamment prises en compte dans cette version du PRPGD. Le CESER craint que la planification actuelle n'encourage l'alimentation des incinérateurs au détriment de la prévention des déchets et de la santé publique

- Incinération des déchets

Le CESER appelle à une évolution de la réglementation pour améliorer la performance énergétique des installations existantes, jugées inefficaces.

- Economie circulaire et gestion des déchets

Le rapport souligne l'importance de l'économie circulaire pour réduire la production de déchets et améliorer leur gestion. Le CESER regrette que certaines de ses propositions, comme la création de nouvelles filières de recyclage, n'aient pas été adoptées.

En conclusion, le CESER appelle à une meilleure gouvernance et à l'inclusion de ses recommandations pour renforcer la qualité de l'air et la santé environnementale dans la région.

Concernant les Espaces Naturels

« Stratégie Nationale Biodiversité », 2021

- Intensifier les politiques lancées en faveur des espaces naturels et accélérer leur mise en œuvre
 - La Trame Verte et Bleue : Il est urgent, après l'adoption des SRADDET, qu'elle soit intégrée dans les documents d'urbanisme infra : SCoT, PLUi, PLU.
 - Le réseau Natura 2000 : Il s'agit d'accroître les budgets et la rapidité de leur versement, d'appuyer l'animation territoriale, d'assurer les exonérations fiscales (via les chartes) et la mise en œuvre des actions validées des documents d'objectifs
 - Développer les surfaces de pleine naturalité en forêt, notamment domaniale c'est-à-dire des surfaces (5 à 10 %) indemnes de gestion forestière où les boisements évolueraient naturellement, à l'appui de protection réglementaire forte
 - Définir une stratégie à moyen et long terme pour la création d'un espace de nature dit vierge au sein de chaque région visant à constituer un espace sans intervention humaine qui pourrait faire l'objet de protection forte
- Faire de la biodiversité un facteur de développement pour les entreprises
 - Inciter par une fiscalité favorable à la biodiversité : Défisiscaliser les travaux de gestion et de restauration concourant à la préservation de la biodiversité selon des cahiers des charges témoins (paiement pour service fait).
 - Mettre en place un fonds d'investissement à destination des PME pour les encourager et les aider à développer des solutions fondées sur la nature, comme la production d'énergies non défavorable à la biodiversité, etc.
- Accompagner une sylviculture en phase avec la biodiversité
 - Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les plans d'aménagement forestier de la forêt publique et les plans simples de gestion de la forêt privée
 - Maintenir en place les espèces indigènes, et ne pas implanter des espèces d'autres pays, pour répondre au réchauffement climatique

Concernant le volet Eau

« Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France », 2022

- La quantité, la qualité et la disponibilité durable de l'eau en Hauts-de-France
 - Sanctuariser l'ensemble des champs captants sur leurs aires d'alimentation des Hauts-de-France avec des activités (agriculture à bas niveau d'intrants dont l'agriculture biologique, espaces de nature, etc.) compatibles avec la préservation de la qualité de la ressource en eau (notion d'opposabilité).
 - Améliorer les installations et infrastructures d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux usées et de gestion des eaux pluviales (remplacement de vieux tuyaux, amélioration de routes, de bordures et de trottoirs) ainsi que les systèmes d'approvisionnement en eau existants.
 - Conditionner dans les Hauts-de-France toutes implantations de nouvelles entreprises fortement consommatrices d'eau à 1/ la présence d'une ressource d'eau suffisante à proximité ou par interconnexion déjà existante, 2/ à l'engagement d'une démarche concertée territoriale d'économie d'eau d'un volume équivalent et 3/ à des garanties apportées sur l'absence d'impact sur les écosystèmes aquatiques et les zones humides concernées.

- Adapter la gestion à la situation territoriale
 - Intégrer massivement les enjeux inter-SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Hauts-de-France (SRADDET) notamment sur les enjeux interrégionaux et transfrontaliers de la gestion de la ressource des eaux souterraines, la qualité et la quantité des eaux de surface, la gestion des crues, les inondations et la submersion marine.
 - Faire assurer par le Conseil régional son rôle d'animateur et de pilote de la gouvernance de l'eau et des stratégies : planification, solidarité territoriale, travail inter-EPTB, renforcement du partenariat avec les Agences de l'eau, dispositif régional d'accompagnement à la structuration de la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les grands bassins versants, au travers des SAGE et des EPTB, etc. Associer la société civile organisée à cette gouvernance.

CONTRIBUTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « RURALITE »

Concernant la mobilité

« Comment dynamiser les territoires ruraux en Hauts-de-France pour en faire des lieux plus attractifs », novembre 2020

Engager une réflexion préalable sur la mobilité avant toute implantation d'un service aux publics

- Mener cette réflexion à l'échelle du territoire en associant toutes les communes ainsi que les usagers
- Tenir compte, lors du choix du lieu d'implantation d'un service aux publics, de son accessibilité en transport en commun ou par des moyens alternatifs
- Assurer une concertation avec les territoires voisins afin d'assurer un bon maillage
- Construire les solutions en matière de mobilité avec les entreprises locales, publiques et privées

CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE », « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE », « TRANSITION ENERGETIQUE »

« Contribution du CESER Hauts-de-France à la consultation sur le Schéma décennal de développement du réseau (SDDR) 2024-2040 », juin 2024

Concernant les énergies

- Nucléaire :

Le CESER soulève des incertitudes concernant le calendrier de mise en service des deux EPR2 et la prolongation de durée de vie des réacteurs actuellement en fonction et ayant débuté en 1980 (3x900 MW raccordés en 1980 et 900 MW en 1981), par conséquent rien ne garantit la poursuite au-delà de 2040 du fonctionnement des premières tranches pour une capacité de 3,6 GW³.

- Éolien :

Le parc éolien terrestre progresse toujours légèrement en Hauts-de-France, première région productrice en France et l'enjeu majeur de ces prochaines années pour cette filière porte sur le repowering (ou renouvellement en français) des parcs. Le repowering permet d'augmenter significativement le productible en contenant le nombre de mâts. Le CESER Hauts-de-France préconise, depuis son rapport-avis SRADDET 2020-20254 adopté en 2019, la nécessité de considérer le repowering. Photovoltaïque : La région compte 26 000 installations photovoltaïques en autoconsommation pour une puissance de 222 MW, et le Conseil régional a lancé un programme de solarisation de 76 lycées. En 2023, 108 MWc5 de nouvelles installations photovoltaïques ont été raccordées au réseau. C'est 77% de plus qu'en 2022 mais 36% de moins qu'en 2021, avec un objectif régional de déploiement de 2000 MWc en 2031.